


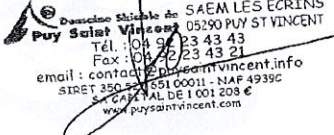
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE DE :  
■ PUY-SAINT-VINCENT

# PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES

## GRENADAGE PAR HELICOPTERE

Domaine skiable de Puy-Saint-Vincent

Date de mise à Jour :	16/11/2022
Visa du maire de Puy-Saint-Vincent :	
Visa du directeur des opérations :	 Domaine Skiable de PUY SAINT VINCENT SAEM LES ECRINS Puy Saint Vincent 05290 PUY ST VINCENT Tél : 04 92 23 43 43 Fax : 04 92 23 43 21 email : contact@puy-saint-vincent.info SIRET 350 52 651 00011 - NAF 4939C CAPITAL DE 1 001 208 € www.puysaintvincent.com

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET ET CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE .....</b>	<b>3</b>
2.1. ELEMENT FIGURANT SUR LA CARTE	3
2.2. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	3
<b>3. ROUTES ET VOIES PUBLIQUES EMPRUNTEES POUR LE TRANSPORT DES EXPLOSIFS.....</b>	<b>4</b>
<b>4. LISTE DES POINTS DE TIRS (46) .....</b>	<b>4</b>
<b>5. DESIGNATION DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PIDA .....</b>	<b>5</b>
<b>6. ANNEXES AU PRESENT P.I.D.A. HELICOPTERE.....</b>	<b>6</b>
ANNEXE 1 : DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE	6
ANNEXE 2 : CONSIGNE DE TIR	6
ANNEXE 3 : REGLES PROVISOIRES D’EMPLOI ET DE MISE EN ŒUVRE D’UN HELICOPTERE POUR EFFECTUER DU DECLENCHEMENT PREVENTIF D’AVALANCHES PAR GRENADAGE, DU 8 NOVEMBRE 1988	6
<b>7. LISTE DE DIFFISION DU PRESENT P.I.D.A. HELICOPTERE.....</b>	<b>6</b>

## 1. OBJET ET CONTEXTE

Le présent PIDA hélicoptère a pour vocation de compléter le PIDA classique grenadage à main et CATEX pour la sécurisation du domaine skiable de Puy-Saint-Vincent .

Ce PIDA est réalisé conformément aux indications des règlements suivants :

- Règlement de sécurité relatif à l'utilisation des explosifs aux fins de déclenchement préventif d'avalanches, annexé à la circulaire interministérielle n° 80.268 du 24 juillet 1980 du Ministère de l'industrie (cf. annexe 2),
- Règles provisoires d'emploi et de mise en œuvre d'un hélicoptère pour effectuer du déclenchement préventif d'avalanches par grenadage, du 8 novembre 1988 (cf. annexe 7).

La détermination des zones interdites, pentes, points de tir et emplacements de vigies est issue de l'étude de la CLPA et de la connaissance des lieux qu'en ont les personnes compétentes du service des pistes.

A ce document sont associés :

- Le plan d'ensemble et les cartes des points de tir et des zones interdites au public, la zone de survol, l'emplacement de la DZ, etc. (cf. annexe 1),
- la consigne de tir (annexe 2).

Le tout est approuvé par arrêté municipal annuel et soumis en préfecture.

Le PIDA approuvé nécessitera aussi avant sa mise en œuvre :

- Deux arrêtés préfectoraux annuels : l'un autorisant la création d'une zone de décollage et d'atterrissage d'hélicoptère, et l'autre autorisant le transport et le largage d'explosifs depuis l'hélicoptère.
- Une autorisation délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), dite autorisation P.I.D.A., à obtenir par la société de travail aérien, afin qu'elle puisse transporter des charges explosives,

## 2. DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

### 2.1. Élément figurant sur la carte

- ⇒ Les pentes et couloirs où les déclenchements peuvent être pratiqués ;
- ⇒ Les zones d'extension possible des avalanches déclenchées, correspondant à la représentation des pentes et couloirs où les déclenchements peuvent être pratiqués ;
- ⇒ Les zones interdites au public pendant les opérations de déclenchement préventif ;
- ⇒ Les points de tirs ;
- ⇒ La ligne de CATEX
- ⇒ L'itinéraire survolé par l'hélicoptère ;
- ⇒ La DZ ;
- ⇒ Le dépôt d'explosif
- ⇒ Les emplacements de vigies.

### 2.2. Documents cartographiques

Voir annexe 1.

### 3. ROUTES ET VOIES PUBLIQUES EMPRUNTEES POUR LE TRANSPORT DES EXPLOSIFS

Le transport des explosifs entre le dépôt et la DZ est conforme aux dispositions de la Loi n°70-575 du 03 juillet 1970 et des décrets n°81-972 du 21 octobre 1981 et n°90-153 du 16 février 1990.

La DZ servant au décollage de l'hélicoptère, agréée chaque année, est distante de moins d'une cinquantaine de mètres du dépôt d'explosif.

### 4. LISTE DES POINTS DE TIRS (46)

N° Point de tir	Secteur	Type déclenchement 1	Type déclenchement 2	Charge maximal (kg)
1	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
2	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
3	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
4	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
5	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
6	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
7	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
8	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
9	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
10	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
11	Pendine	Catex manuel	Grenadage hélicoptère	5
12	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
13	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
14	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
21	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
22	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
23	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
24	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
25	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
26	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
32	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
33	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
34	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
35	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
36	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
101	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
102	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
103	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
104	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
105	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
106	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5

107	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
108	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
109	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
110	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
111	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
112	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
113	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
114	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
115	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
116	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
201	Bruyères		Grenadage hélicoptère	5
202	Bruyères		Grenadage hélicoptère	5
203	Bruyères		Grenadage hélicoptère	5
204	Bruyères		Grenadage hélicoptère	5
205	Bruyères		Grenadage hélicoptère	5

Tous les points de tir du PIDA classique sont susceptibles d'être déclenchés par grenadage depuis hélicoptère. Toutes les précautions sont prises pour éviter d'endommager les installations en place (CATEX). Les points de tir CATEX sont tirés quelques mètres en aval ou en amont du câble.

Cinq points de tir complètent les 42 points de tri prévus dans le PIDA classique (grenadage à main ou CATEX)

Le positionnement des points de tir est indicatif. Il sera ajusté lors du vol par, l'artificier présent dans l'appareil ou par son aide.

## 5. DESIGNATION DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PIDA

Le Maire, responsable de la sécurité sur sa commune, désigne le responsable du PIDA. Ce dernier assume la fonction de Directeur des opérations de déclenchement.

Autorisation de mise en œuvre du PIDA : <b>Marcel CHAUD</b> , maire de Puy Saint Vincent
Ou : adjoint d'astreinte

Directeur des opérations de déclenchement : <b>Vincent ROZ</b>
Suppléants au Directeur des opérations de déclenchement : <b>Laurent Kypraios / Christophe Vetsel</b>

Les artificiers ont la fonction de « préposés au tir » au sens du règlement de sécurité relatif à l'utilisation des explosifs aux fins de déclenchement préventif d'avalanches, annexé à la

circulaire interministérielle n° 80.268 du 24 juillet 1980 du Ministère de l'industrie (cf. annexe n°2).

Fonction PIDA	Nom	Prénom	Qualification	Date habilitation	Date permis de tir
DO	ROZ	Vincent	CPT option tir en montagne	15 jan 2015	10 dec 2021
DO Suppléant	KYPRAIOS	Laurent	CPT option tir en montagne	2 Avr 2004	15 dec 2021
DO Suppléant	VETSEL	Christophe	CPT option tir en montagne	2 avr 2004	15 dec 2021
Artificier	GRAS	Noël	CPT option tir en montagne	11 dec 2020	15 dec 2021
Artificier	MAUNY	Gyslain	CPT option tir en montagne	11 dec 2020	15 dec 2021
Artificier	PAYAN	Emmanuel	CPT option tir en montagne	30 Jan 2012	15 dec 2021
Artificier	DECHASSAT	Hugo	CPT option tir en montagne	13 fev 2019	15 dec 2021
Artificier	BREDDY	Yoann	CPT option tir en montagne	13 fev 2019	10 dec 2021

Les intervenants autres que les artificiers sont définis dans la consigne de tir.

## 6. ANNEXES AU PRESENT P.I.D.A. HELICOPTERE

Annexe 1 : Document cartographique

Annexe 2 : Consigne de tir

Annexe 3 : Règles provisoires d'emploi et de mise en œuvre d'un hélicoptère pour effectuer du déclenchement préventif d'avalanches par grenadage, du 8 novembre 1988

## 7. LISTE DE DIFFUSION DU PRESENT P.I.D.A. HELICOPTERE

Destinataire du présent PIDA	Date de diffusion
Domaine skiable de Puy Saint Vincent	
Mairie de Puy Saint Vincent	
Préfecture des Hautes Alpes	